

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2012001

Signataire : NL/ASL/HR

**OBJET :Création du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Ile-de-France, Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) - Approbation des statuts.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 mars 2008 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers de participer à la création du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers – La Courneuve – Seine-Saint-Denis – Ile-de-France sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC),

Considérant que chaque membre fondateur doit approuver les statuts de l'EPCC pour permettre sa création par arrêté du Préfet de Région,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la création d'un nouvel établissement public de coopération culturelle (EPCC) à caractère administratif entre les communes d'Aubervilliers et de La Courneuve, la communauté d'agglomération de Plaine Commune, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et l'Etat en vue de mettre en place et de gérer un cycle d'enseignement supérieur spécialisé commun au Conservatoire à Rayonnement Régional et à l'Université Paris VIII .

**AUTORISE** le Maire à signer les statuts de cet EPCC dénommé « Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Ile-de-France » annexés à la présente délibération.

**DESIGNE** Marc GUERRIEN comme le représentant de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration de cet établissement pour la durée de son mandat électif restant à courir.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 24/02/2012

Publié le : 23/02/2012

Certifié exécutoire le : 24/02/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

